

## **Séance du Conseil communal Un quart de million pour dynamiser le tourisme !**

**Le Conseil communal a accepté hier soir – au bulletin secret ! – d'accorder un crédit de 250 000 francs pour que Leysin participe à la seconde phase du projet Enjoy. Un projet destiné à améliorer durablement le fonctionnement de toutes les facettes du secteur touristique par le biais d'une démarche de recherche de qualité et de satisfaction maximale de la clientèle.**

Quatre destinations pilotes dont Villars-Gryon ont testé de 2003 à 2005 le concept mûri par Suisse Tourisme. Pour les années 2007 et 2008, huit nouvelles destinations ont été retenues, dont Leysin qui avait jusqu'au 30 septembre, donc demain samedi, pour rendre sa réponse à Suisse Tourisme. À l'heure où la lutte est de plus en plus acharnée entre destinations touristiques, les conseillers communaux se sont montrés conscients de l'importance d'améliorer tant que faire se peut notre offre. Le projet Enjoy, ne propose certes aucune solution miracle pour amener du jour au lendemain des hordes de touristes supplémentaires dans la station. Dans un premier temps, il s'agira de mettre à jour les lacunes de l'offre existante (et elles sont probablement nombreuses...). Villars s'est ainsi retrouvé méchamment malmené et largement en queue de peloton des participants à la phase pilote lors de cette étape. Tous les partenaires concernés (commune, Leysin Tourisme, Centres sportifs, TeleLeysin, etc...) se sont engagés par écrit à accepter les critiques et à être partie prenante pour essayer de les éliminer.

Dans la pratique, un chef de projet, extérieur à la station, doit être engagé pour diriger l'opération durant deux ans (2007-2008), œuvrant avec une commission de pilotage constituée de membres du bureau de Leysin Tourisme et d'autres acteurs représentant les divers secteurs économique de la station. Des groupes de travail viendraient compléter cette organisation. L'un des buts avoués de l'opération est de fédérer les divers acteurs touristiques, afin que chacun tire à la même corde. On peut même se demander s'il ne faudra pas aller plus loin et envisager par exemple un organisme à direction unique, chapeautant des organisations encore trop peu liées tels que les Centres sportifs, Leysin-Tourisme, TeleLeysin (et d'autres ?) ; ces trois dernières étant déjà en grande partie financées par des fonds communaux. Mais là, c'est de la musique d'avenir, laissons le futur comité de pilotage se mettre au travail, faire ses analyses et nous livrer ses premières propositions.

La commission des finances, comme la commission chargée de l'étude du préavis, se sont montrées favorables au projet, la seconde demandant un amendement pour qu'une phase de recherche active de fond auprès de tous les partenaires de la station (entreprises, commerces, etc...) ait lieu. Le syndic Jean-Marc Udriot, sentant le vent venir, a d'ailleurs pris les devants d'une manière exemplaire puisqu'il a pu annoncer hier soir au Conseil avoir déjà obtenu – en une quinzaine de jours ! - des promesses de participation pour un total de 62 000 francs par des partenaires principalement extérieurs à la station (entreprises de travaux publics, de transports, commerces...). Une détermination qui a sans doute convaincu nombres d'hésitants à l'heure du vote final. Auparavant, le conseiller Jean-Robert Neveu (GIL), avait déposé deux amendements supplémentaires demandant de limiter dans un premier temps la participation communale à 100 000 francs et de la compléter dans une année en fonction des sommes récoltées auprès d'autres partenaires. Son second amendement demandait de ne pas accorder la somme de 91 000 francs prévue dans le budget Enjoy «pour concrétiser certains projets

Extrait de la Gazette Leysenoude du 29 septembre 2006.

Archives complètes sous [www.meteoleysin.com/gazette/index](http://www.meteoleysin.com/gazette/index)

finalisant la démarche». Tous deux ont été nettement rejeté (29 non, 12 oui pour le premier, 27 non, 9 oui pour le second) lors d'un vote à bulletin secret, une procédure demandée par José Crespo (GIL). Toujours à bulletin secret, l'amendement de la commission (28 oui, 7 non), comme le préavis lui même (25 oui, 7 non, 6 blancs) ont été largement plébiscités par les conseillers. Pour en terminer avec ce sujet, signalons que le conseiller Jean-Martin Stoll (Forum **socialiste**) avait demandé une non-entrée en matière à cause de la dénomination anglaise du projet. Si on ne peut que soutenir sa lutte incessante contre l'envahissement de notre langue française par le sabir franglais, il n'a dans ce cas pas été soutenu par le moindre conseiller, ceux-ci ayant préféré se focaliser sur le fond plutôt que sur la forme.

### **Stabilisation de la Frasse**

Si le préavis Enjoy a incontestablement constitué le point fort de la séance, les conseillers communaux ont aussi accepté à une très large majorité que la commune participe financièrement à la stabilisation du glissement de la Frasse. Rappelons que le Grand Conseil vaudois a voté en début d'année un crédit de 8.7 millions pour un projet de tunnel de drainage sous le glissement dont le coût total est de 16 millions de francs. Pour les 4 communes concernées, leur part totale est de 600 000 francs. Après Aigle et les 2 Ormons, Leysin a donc accepté hier soir de participer pour 150 000 francs à ces travaux nécessaires pour garantir l'accès routier à la station. Les travaux devraient débiter l'an prochain.

En fin de séance, il a été question du vaste projet de construction de plusieurs grands chalets à la route des Collonges. Le Municipal Denis Rime a rappelé que les mises à l'enquête actuelles ne concernaient que la destruction du Parc Hôtel et la construction de deux chalets de 13 appartements chacun. Les 4 chalets supérieurs (le long de la rue de la Gare), pour lesquels des gabarits sont en place, alors qu'aucun dossier n'a encore été déposé au bureau technique communal ne peuvent donc pas encore faire l'objet d'opposition. La Municipalité a donc levé les oppositions et donné son feu vert pour l'étape du bas.

Autre communication du même Denis Rime sur les conséquences de la réorganisation des forces de polices. Au final, l'entrée en vigueur du contrat de prestation signé avec le canton au sujet du transfert des forces de polices intercommunales au canton se traduira par un très net accroissement des charges pour la commune (supplément de 200 000 francs par année par rapport à 2005 !). Il faut dire que toutes les tâches ne sont plus accomplies par la nouvelle police cantonale (parc, tâches administratives, contrôle des habitants, commandement de payer...) et que ces dernières, dites du «5<sup>ème</sup> processus» nécessiteront l'engagement d'une personne supplémentaire, au frais de la commune. Des détails seront fournis par la Municipalité lors de la présentation du budget 2007.

**JPD**